

Rapport moral et d'orientation

27 novembre 2021

Je tiens d'abord à vous dire le plaisir de vous retrouver, dans une vraie configuration d'assemblée générale. Après tous ces mois de contraintes, et en continuant de respecter ce que disent lois et instructions (gestes barrières, passes sanitaires), nous avons rétabli ce qui fonde une vie associative, la rencontre. L'opération brioches a retrouvé une partie de ses bénévoles mais devra se renforcer après l'année blanche. Nous avons remis 56 médailles du travail et honoré 23 retraités de l'Apaei de Caen dans une très joyeuse ambiance le 15 octobre. Nous avons repris nos réunions associatives (bureaux, bureaux-directeurs, conseils d'administration) en présentiel. Et aujourd'hui c'est le retour de cette assemblée générale qui est le point d'orgue d'une année associative. D'autres rendez-vous sont prévus dans les mois à venir. A vous parents et amis de l'Apaei de Caen de vous les approprier.

Sommes-nous à la fin de la crise sanitaire ? Assurément non ! Nous avons appris beaucoup de cette crise inédite et notamment nous avons mesuré la résilience des enfants et adultes que nous accueillons, de leur famille, et de nos organisations. Dans tous les établissements, des règles contraignantes se sont imposées, quelquefois très dures pendant les périodes de confinement strict, toujours déstabilisantes dès lors qu'elles viennent remettre en cause des habitudes de vie, voire des rituels dont nous savons qu'ils sont importants pour nos enfants. Même si l'espérance d'un retour rapide à la normale s'est régulièrement exprimée, l'acceptation des nouvelles règles de vie en collectivité a été la norme. Pour vous les familles, les périodes de confinement et les changements réguliers de protocole, ont ajouté des difficultés à celles que vous connaissiez dans votre quotidien chamboulé. Dans votre grande majorité, vous avez fait preuve de patience, de compréhension, de civisme, dès lors que les nouvelles situations vous étaient expliquées. C'est ce que nous nous sommes efforcés de faire avec les flash infos. Merci à tous de nous avoir ainsi aidés à traverser cette difficile période, et merci de nous avoir encouragés.

Quant à la résilience de nos organisations, nous la devons aux professionnels. Bousculés comme tout le monde dans leur vie privée, inquiets pour eux-mêmes et leur famille, ils ont tenu pour continuer d'accompagner enfants et adultes à distance pendant les périodes de confinement, en présentiel avec des protocoles stricts pour les internats, et avec une grande rigueur dès le retour dans les établissements. Je tiens tout d'abord à saluer les cadres qui ont cent fois réinventé le médico-social en fonction des contraintes du moment, des instructions changeantes et quelquefois contradictoires qui nous arrivaient, et toujours en collaboration avec le Bureau de l'Apaei de Caen qui n'a jamais cessé d'assurer sa gouvernance. Certaines fois, les journées étaient longues et les nuits bien courtes quand il fallait décrypter des dizaines de pages d'instruction arrivées le jour pour être mises en œuvre le lendemain.

Mais c'est à tous les niveaux de notre association et des établissements que les équipes se sont collectivement réorganisées, et que les salariés se sont individuellement remis en cause. Des changements de poste, des changements de site et d'établissement ont été nécessaires. Et même pour celles et ceux qui échappaient à ces changements, il fallait intégrer les nouveaux protocoles et les faire comprendre et accepter aux enfants et adultes accompagnés. Rares sont les exemples de tels chamboulements dans une vie professionnelle. Nous en sommes tous reconnaissants.

A partir de mars 2020, nous avons tous intégré un nouveau vocabulaire avec des termes médicaux et sociétaux dont nous ignorions jusque-là l'existence. Nous avons vu apparaître les concepts de première ligne et de deuxième ligne, pour désigner celles et ceux grâce à qui la société a tenu. Pourtant parmi ceux-là figurent des professions qui sont souvent peu reconnues et peu rémunérées. Les métiers du médico-social sont de cette catégorie. Ce que les médias ont appelé le « Ségur de la Santé » a acté la reconnaissance des personnels soignants hospitaliers, puis des personnels d'EHPAD, reconnaissance toute légitime mais finalement très limitée. Les personnels du secteur médico-social ont été ignorés dans cette réforme. Ils cumulent la triple peine de cet affront qui leur est fait, de carrières qui ne sont plus revalorisées depuis des années, et d'une convention collective obsolète depuis fort longtemps. Le Conseil d'Administration de l'Apaei de Caen a décidé de vous proposer une motion pour demander à l'Etat et aux Départements de reconnaître concrètement la valeur de ces métiers du médico-social. Cette prise de position n'est pas limitée au périmètre de notre association. Dans le cadre de l'Unapei Normandie, nous avons créé un collectif avec les autres grandes fédérations normandes du social et du médico-social. Nous sommes intervenus auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS), de la Préfecture, des cinq Conseils Départementaux, et de tous les Parlementaires de Normandie. Dans le cadre de l'Unapei, nous avons multiplié les interventions à tous les niveaux de l'Etat pour exiger la prise en compte des salariés de nos associations par le « Ségur de la Santé », et l'engagement dans un travail de fond pour la revalorisation des carrières. Une pétition initiée par l'Unapei a recueilli des dizaines de milliers de signatures.

Au-delà de la légitime reconnaissance de l'importance des métiers et de la qualité des professionnels, les acteurs du médico-social que nous sommes, s'inquiètent du devenir de l'accompagnement des personnes handicapées. Nous faisons le constat que les métiers ne sont plus attractifs, que nous avons de plus en plus de mal à recruter, y compris chez les jeunes, que des membres du personnel nous quittent pour aller vers des établissements où les salariés sont éligibles au « Ségur de la Santé », voire pour changer d'orientation professionnelle. Dans les régions frontalières ou en Ile de France, des adultes handicapés sont renvoyés dans leur famille parce que la sécurité n'est plus assurée dans l'établissement faute de salariés en nombre suffisant. Les écoles de formation des métiers du médico-social ne font plus le plein depuis des années. La crise est profonde et ce que nous venons de vivre avec la pandémie n'en est que le révélateur.

A force de ne pas valoriser les professionnels, on dévalorise les droits des personnes en situation de handicap. Pour que l'accueil en établissement puisse être de qualité, pour que les objectifs de bien-être en établissement puissent être atteints, pour que nous puissions recruter des professionnels compétents et motivés, il faut nous donner les moyens de mieux rémunérer les salariés. Pour que les personnes handicapées accueillies en établissement soient heureuses, il faut que celles qui les accompagnent le soient aussi.

La crise sanitaire passe, ou finira bien par passer, les sujets d'avant demeurent. Début 2020, nous étions presque arrivés au but de notre contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) dont nous vous avons largement parlé lors des assemblées générales précédentes. Autant pour nous que pour l'ARS et le Conseil Départemental, les priorités ont été bousculées par les événements et le dossier CPOM a été remis à date ultérieure. Il est néanmoins nécessaire de s'y replonger et nous attendons de nos partenaires que de nouvelles discussions s'engagent. Sans reprendre à zéro le travail effectué, il faudra toutefois revoir les objectifs dont certains sont réalisés bien qu'il n'y ait pas eu contractualisation, et d'autres pourraient émerger à la lumière des événements de ces derniers mois. L'analyse que chacun peut en tirer, c'est que la base de discussion du CPOM qui partait de l'invariant « à moyens constants », ne peut plus s'envisager ainsi. Nous savons aujourd'hui que « quoi qu'il en coûte » est une clef pour ouvrir des portes aux urgences à régler. Le rôle majeur que notre secteur a tenu dans la cohésion de notre société par les services apportés aux personnes handicapées et à leur famille, exige que l'on ne revienne pas au monde d'avant, celui qui n'avait jamais d'argent pour répondre aux sollicitations. Dans les nombreuses lacunes observées dans notre pays pour satisfaire aux besoins de la population, les personnes en situation de handicap, déficientes intellectuelles, polyhandicapées, autistes, fragiles s'il en est, ne doivent pas être les oubliés du monde d'après.

Dans les grandes orientations s'inscrit la transformation de l'offre médico-sociale. Cette transformation répond à de nouvelles demandes, des adaptations aux obligations internationales de notre pays, et au constat que les établissements spécialisés ne pourront répondre à tous les besoins. C'est souvent parfumé des meilleures intentions du monde sous la bannière d'une « société inclusive ». C'est aussi une remise en cause des choix faits par notre pays depuis 60 ans, depuis qu'enfin, grâce à l'engagement des familles, les enfants et adultes handicapés trouvaient une place dans la société. Nous devons défendre ces acquis et nous inscrire dans la transformation pour des bonnes raisons, plus de solutions et de qualités, et pas pour des mauvaises raisons, des économies budgétaires. Même si un rapport de l'ONU aux connotations anglo-saxonnes condamne sans nuance et sans analyse sérieuse, les établissements médico-sociaux, il ne faut pas opposer école et IME, ESAT et entreprise, foyer et habitat inclusif. Ce sont des solutions diverses pour des personnes diverses, au parcours de vie quelquefois tortueux qui ne peut se satisfaire d'un projet de vie rédigé par des technocrates sans écoute des besoins exprimés par la personne ou par son entourage. C'est dans la richesse des solutions, dans leur souplesse, que nous aiderons les enfants à développer leur potentiel, et les adultes à se réaliser à l'aune de leur autonomie acquise.

Le pôle enfance connaît de nombreuses transformations, certaines en avance du CPOM non conclu. Le renforcement de l'équipe d'enseignants a permis non seulement l'ouverture d'une unité d'enseignement externalisée (UEE) à l'école Henri Brunet, pour des enfants d'Elie de Beaumont, mais aussi de renforcer l'accompagnement scolaire en IME et notamment l'élargir à des enfants qui n'en bénéficiaient pas. Ces enseignants viennent en complément de l'accompagnement éducatif. Par ailleurs, nous avons répondu à un appel à projet d'unité d'enseignement externalisée pour enfant autiste (UEEA) à l'école Lemière. Notre projet a été accepté en raison de la qualité du dossier présenté par l'équipe de direction, et en reconnaissance de l'expertise développée par le pôle enfance dans l'accueil et l'accompagnement des enfants avec TSA. Cette classe a ouvert ses portes depuis la dernière

rentrée et les enfants y sont orientés progressivement. L'intensité de ces derniers mois ne nous a pas empêchés de répondre à un autre appel à projet, concernant la création d'une équipe médico-sociale d'appui aux dispositifs ULIS du second degré pour la scolarisation des élèves avec autisme dans le Calvados. Là encore, « la bonne connaissance du champ de l'autisme, du territoire et de l'expérience du pôle enfance dans le domaine de l'inclusion en milieu scolaire », comme le relève le courrier de l'ARS, a permis la reconnaissance de notre projet. Et enfin, l'extension de deux places de SESSAD démontre le dynamisme du pôle à développer des réponses multiples.

Le pôle enfance renforcera sa collaboration avec les pôles adultes pour mieux préparer les jeunes à leur futur. Notamment pour l'IMPRO, le rapprochement des ateliers avec les activités correspondantes en ESAT devra permettre plus d'orientation vers le milieu du travail, la « sortie la plus fluide » vers le monde adulte.

Nous déplorons toujours que le passage en établissement d'adultes pour les maisons d'accueil spécialisé (MAS) et foyer d'accueil médicalisé (FAM), et pour toute structure de « type foyer de vie » reste très compromis. En conséquence nous accueillons 26 adultes en aménagement Creton sur le site de Corentin Donnard, c'est-à-dire 21% de l'effectif, et d'ici fin 2022, 11 jeunes gens supplémentaires atteindront l'âge de 20 ans. Malgré toute l'attention que l'établissement porte à l'accueil de ces adultes, année après année, la réponse est de moins en moins adaptée et l'entrée en IME pour des enfants que l'école n'accueille plus, est presque impossible.

Le pôle travail s'est recentré sur son cœur de métier que constituent ESAT et EA. L'atelier d'insertion et de transition (AIT) de Lébisey a rejoint le pôle hébergement, même si les interactions demeurent entre les établissements. Le retour aux contraintes économiques n'a pas tardé après la fin des aides exceptionnelles de l'Etat pendant la crise sanitaire. Il est encore nécessaire d'aider tous les travailleurs d'ESAT à retrouver sereinement leurs marques alors que certains peuvent manifester leur lassitude des gestes barrières, et à retrouver un rythme plein sans interruption pour confinement, cluster et tests naso-pharyngés à répétition. Le bon équilibre entre productions, activités de soutien et vie sociale en milieu professionnel reprend ses droits néanmoins. La plus grande vigilance reste de mise sur le plan économique avec un chiffre d'affaires qui peine à retrouver son niveau d'avant crise et les charges en augmentation en raison d'investissements importants comme l'ouverture de la blanchisserie à Saint André sur Orne.

Une réforme des ESAT est en préparation. Suite à une concertation initiée par le Secrétariat d'Etat à laquelle l'Unapei a largement participé, pas moins de 17 engagements et 31 mesures ont été pris pour augmenter les droits des travailleurs d'ESAT, fluidifier leur parcours en emploi entre ESAT, entreprise adaptée (EA) et entreprise ordinaire. Il serait trop long ici de détailler toutes ces mesures qui seront précisées par décret ou par la loi, mais qui reconnaissent le rôle important tenu par les ESAT dans l'ensemble des dispositifs d'accès au travail pour les personnes handicapées.

Pour l'entreprise adaptée, une nouvelle page se tourne avec le départ à la retraite de Monsieur Basley et son remplacement par Madame Eudier. Là aussi, la fin des dispositifs d'aide en période de crise mérite toute notre attention, et des réflexions sont engagées pour élargir notre

offre, tout en accompagnant des ouvriers avec une reconnaissance de handicap dans un processus d'accès à l'emploi dit CDD tremplin.

Le pôle hébergement a donc repris la responsabilité de l'AIT à la faveur du renforcement de l'équipe de direction. Ce sera aussi l'occasion de développer les synergies entre cet établissement et le service d'accueil de jour (SAJ) de Blainville.

Dans ce pôle aussi, la normalité est de retour après de nombreuses absences pendant la crise sanitaire. Entre clusters et confinements, certains résidents avaient fait le choix d'un retour en famille. Des absences se sont prolongées en 2021 et nous avons eu la surprise d'apprendre que le Conseil Départemental entendait facturer celles du premier semestre. Cela nous apparaît être foncièrement injuste dans la mesure où ces absences, lorsqu'elles n'étaient pas consécutives à un arrêt maladie, étaient souvent la conséquence des difficultés à obtenir un rendez-vous de vaccination au premier trimestre, malgré les pathologies à risque des résidents. Ces absences étaient une mesure de prudence prise par les familles en attendant la vaccination complète pour un retour à la vie collective. La discussion se prolongeant avec le Conseil Départemental, nous avons différé les appels de contribution à l'hébergement, ce qui sera régularisé avant la fin de l'année.

Le pôle hébergement souhaite pouvoir élargir son offre dans des projets d'habitat inclusif. Des propositions ont été faites dans le cadre du CPOM, qui se heurtent encore au sacrosaint « moyens constants ». Et dans le cadre de ce CPOM, nous demandons toujours instamment l'ouverture des chambres d'accueil temporaire à Blainville et Saint André sur Orne, sans diminution des accueils permanents, ce qui je le rappelle, ne coûtera pas un euro au Conseil Départemental, et permettra aux familles de retrouver cette solution de répit et de préparation pour leur enfant à une vie hors du foyer familial.

Le pôle accompagnements spécialisés s'est renforcé avec sa directrice, son directeur adjoint, et deux cheffes de service. Nous allons enfin pouvoir ouvrir l'extension de 7 places de la MAS Ikigaï après bien des retards de chantier. Bienvenue aux 7 nouveaux résidents, admis au regard de critères d'urgence que nous avons évoqués avec la MDPH. C'est toujours une grande satisfaction, surtout pour ce type d'établissement, de répondre enfin à une attente qui remonte souvent à de nombreuses années. Nous n'oublions pas pour autant ceux qui espèrent toujours être accueillis dans cette MAS ou dans toute autre de la région.

Depuis quelques mois, visites, sorties et activités sont rétablies pour la plus grande joie de tous. Les contraintes de sécurité sanitaire et celles liées au chantier d'extension, ont perturbé les résidents bien qu'ils aient montré une patience remarquable. Les professionnels ont assuré la bonne marche de l'établissement malgré tous ces inconvénients. Les projets qui ont été empêchés pendant ces longs mois vont pouvoir reprendre.

Au FOA de la Tourneresse, les résidents séniors retrouvent également une vie mieux équilibrée dans et hors du site. Les habitudes de vie dans la commune de Cairon peuvent reprendre et le retour des intervenants extérieurs redonnent plus d'animation. Nous n'avons pas renoncé à l'extension de cet établissement, à cette aile de 17 places prévue au projet architectural, ni à la médicalisation de certaines places pour bien accompagner les anciens

dont la santé devient préoccupante. Mais ce FOA, avec ses salles d'activité, ses aménagements extérieurs, et son implantation dans la cité, reste un formidable lieu de vie.

Ces quatre pôles ne fonctionneraient pas sans le siège, au service des établissements concernant la gestion des effectifs et des moyens, et à votre écoute pour aider familles et personnes handicapées dans vos diverses et complexes démarches. Le développement de notre association nous a amenés de temps en temps à renforcer le siège. Néanmoins, les choix budgétaires ne lui ont pas toujours été favorables. Heureusement, ce socle de l'Apaei de Caen assure le fonctionnement de l'ensemble grâce au remarquable engagement de toute l'équipe.

Notre société s'est recroquevillée pendant les deux années qui viennent de s'écouler. Retrouvons le goût de la rencontre et de l'engagement. Pas d'association sans bénévolat, pas d'avenir sans les bénévoles. C'est à vous, parents et amis, que revient la mission de porter un engagement au service de nos enfants, aussi bien ceux que nous accompagnons que ceux qui sont oubliés des radars du social et du médico-social. C'est à vous, parents et amis, d'exprimer la solidarité pour ces familles qui sont encore dans la galère, celle que vous avez connue à une période de votre vie.

Nous avons toujours besoin de bénévoles aussi bien pour les actions ponctuelles (opération brioches, campagne de Noël, festivités ...) que pour l'engagement dans la gouvernance de notre association. Je me réjouis que nous vous présentions tout à l'heure 9 candidats au Conseil d'Administration pour 7 postes à pourvoir. Ceux qui seront élus ou réélus sont appelés à prendre des responsabilités dans notre gouvernance, et à poursuivre l'action engagée depuis bientôt 65 ans.

Nous avons devant nous l'année 2022 que nous espérons sans contraintes sanitaires, et nous avons beaucoup à rattraper dans l'événementiel. En janvier, je reprendrai la traditionnelle tournée des vœux dans les établissements, à l'intention des professionnels. Ces rencontres seront suivies en février, toujours pour les professionnels, d'un après-midi débat concernant la vie affective, intime et sexuelle des personnes en situation de handicap. Le guide de bonnes pratiques élaboré par la commission ad-hoc sera remis à chacun. Et bien sûr, nous prévoyons des événements à l'intention des familles avec la toute prochaine journée festive à Saint André sur Orne le 5 décembre, les tables rondes du pôle enfance le 29 janvier. D'autres rendez-vous seront définis ultérieurement comme des soirées débat à thème, l'inauguration de l'extension de la MAS, probablement des journées portes ouvertes des établissements, et bien sûr, la très attendue soirée disco.

Que nous souhaiter pour l'année 2022 qui vient ? Tout mieux que les deux précédentes ! Profitons d'abord des fêtes de fin d'année que cette fois nous ne ferons pas à huis clos. Profitons de ces événements que l'Apaei de Caen organise et reprenons ainsi une vie en société. Nous tous ici qui sommes convaincus que notre mouvement associatif parental a toujours pour mission de sortir de l'isolement les familles qui découvrent qu'on ne construit pas seul l'avenir d'un enfant handicapé, prenons chacun pour mission de convaincre parents

et amis de nous rejoindre. Nous militons plus que jamais, avec l'Unapei, pour une société solidaire et inclusive.

Patrick MAINCENT
Président Apeai de Caen